



La démarche École promotrice de santé

Le label Édusanté

Le label Édusanté permet de reconnaître l'action d'une école ou d'un établissement en matière de promotion de la santé. Il est proposé aux établissements dans le cadre de la généralisation de la démarche École promotrice de santé.

Le label Édusanté a pour objectifs de :

- mettre en valeur les actions et projets existants en les adossant au projet d'école ou d'établissement ;
- valoriser l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans la démarche École promotrice de santé ;
- certifier un certain niveau d'expertise des écoles ou établissements engagés ;
- faciliter le développement d'une culture commune autour de la promotion de la santé et favoriser à terme les échanges inter-établissements.

La labellisation est une démarche facultative et volontaire. Elle peut être portée par les conseils d'école et les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) et s'appuyer sur différents partenariats, avec des acteurs locaux notamment.

Le label est attribué pour une période de trois ans.

Le label Édusanté se décline sur trois niveaux ce qui le rend accessible dès que l'école, le collège ou le lycée concerné installe projets et instances en lien avec la promotion de la santé des élèves et des personnels.

Les fondements de la démarche École promotrice de santé

L'École promotrice de santé (EPSa) est une démarche positive et globale de la promotion de la santé au service du bien-être et de la réussite des élèves. Elle a pour enjeu de valoriser les actions et projets de promotion de la santé mis en œuvre en les adossant au projet d'école ou d'établissement.

Dès le plus jeune âge des élèves, les écoles, les collèges et les lycées inscrivent la démarche dans un continuum éducatif qui articule les projets de prévention et les activités pédagogiques. Il s'agit de rassembler et coordonner ce qui fédère autour de la santé et du bien-être de tous dans un établissement d'enseignement scolaire.

Le degré d'engagement de l'école ou de l'établissement dans cette démarche, éventuellement attesté par un niveau de labellisation, se traduit par le respect d'un ou de plusieurs des critères suivants. A terme, il serait pertinent d'envisager que chaque projet réponde à tous les principes listés ici :

- une attention est portée sur la mobilisation de toute la communauté éducative, dont les parents et les partenaires extérieurs, et la plupart des disciplines ;
- tous les projets s'inscrivent dans les principes de la démarche EPSa, ils sont articulés aux programmes d'enseignement et visent le développement d'une culture commune et de compétences dont les compétences psychosociales (CPS) des élèves ;
- tous les projets de promotion de la santé proposés sont pensés de manière coordonnée et progressive, ils répondent à des besoins identifiés et sont structurés dans un plan d'actions du projet d'école ou d'établissement ;
- tous les élèves sont concernés et peuvent, dans le cadre de la prévention par les pairs, devenir des ambassadeurs-santé ;
- le projet est pensé dans une dynamique de territoire et un cadre d'interventions communes avec les partenaires extérieurs, ce qui peut être formalisé dans le cadre d'un CESCE inter-degrés ou inter-établissements.

Quels sont les avantages apportés par le label Édusanté et comment le demander ?

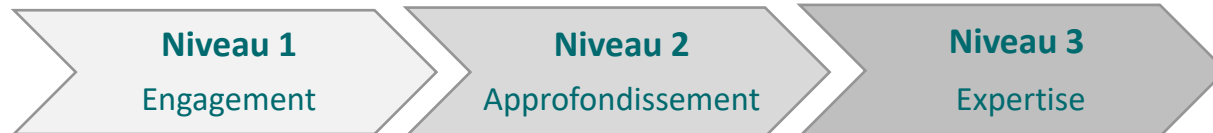
Pourquoi demander le label Édusanté ?

L'obtention du label Édusanté présente plusieurs avantages pour une école ou un établissement.

- Le label permet avant tout de valoriser les actions et projets déjà menés au sein des écoles et des établissements. Il contribue également à les structurer et à leur donner davantage de cohérence en les inscrivant dans la politique de l'établissement.
- Cette reconnaissance académique vient certifier l'accès à un certain niveau d'expertise en matière de promotion de la santé. Elle récompense aussi un travail important mené sur le terrain par les équipes et les élèves : elle permet de les mobiliser autour d'un projet fédérateur, d'entretenir leur motivation et les encourage à aller plus loin dans la démarche.
- L'obtention du label pour trois ans contribue à pérenniser l'engagement de l'école ou de l'établissement dans la démarche EPSa, au-delà des mouvements de personnels.
- En outre, en attestant de l'acquisition de principes et de valeurs tels que le bien-être des élèves et plus largement de toute la communauté éducative, ce label est de nature à faire rayonner les établissements qui l'obtiennent et à favoriser les échanges avec d'autres établissements partenaires.

Comment demander le label Édusanté ?

Le label Édusanté se compose de trois niveaux :



La demande de labellisation s'effectue à partir d'un dossier et selon un calendrier qui sont communiqués par les équipes académiques EPSa. Un cadre commun, défini au niveau national (voir ci-dessous), propose des critères et principes généraux qui peuvent être complétés par des critères supplémentaires au niveau académique.

Les équipes EPSa examinent les dossiers de candidature et proposent alors éventuellement un niveau de labellisation. Les écoles et les établissements scolaires sont ensuite notifiés de l'accès à ce niveau de labellisation.

- *L'entrée dans la labellisation ne se fait pas obligatoirement par le niveau 1. Un établissement qui serait très avancé dans la mise en œuvre de la démarche EPSa peut tout à fait obtenir le label niveau 2 voire niveau 3 dès sa première demande.*

Les équipes académiques EPSa

Au sein de chaque rectorat, une équipe EPSa a été identifiée. Elle est pluricatégorielle et peut ainsi être composée d'inspecteurs des premier et second degrés, de personnels de direction, de personnels sociaux ou de santé. Cette équipe peut également s'appuyer sur des enseignants-chercheurs et éventuellement des partenaires du territoire et des collectivités territoriales.

Elle a pour missions de :

- impulser la démarche EPSa et accompagner les écoles et les établissements ;
- faire le lien avec le comité académique d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CAESCE), le réseau des universités pour l'éducation à la santé (Unirès) et l'institut national du professorat et de l'éducation (INSPÉ) ;
- accompagner la formation des élèves ambassadeurs-santé, en lien avec les partenaires du territoire dont notamment les instances régionales en éducation et promotion de la santé (IREPS).

Elles sont amenées à examiner les dossiers de candidature des écoles ou des établissements et à proposer un niveau de labellisation.

Quels sont les critères de labellisation ?

- **Niveau 1. Engagement.** Le premier niveau du label Édusanté atteste de l'engagement dans la démarche École promotrice de santé. Il repose sur l'identification de besoins, la mise en œuvre d'actions, la constitution d'une équipe de pilotage et la collaboration avec des partenaires.
- **Niveau 2. Approfondissement.** Le deuxième niveau du label Édusanté témoigne d'une volonté de l'établissement d'aller plus loin dans la démarche École promotrice de santé. A ce niveau, les équipes entrent en démarche projet, certains projets peuvent être transversaux, les élèves sont formés et une communication autour des actions menées est mise en place.
- **Niveau 3. Expertise.** Le dernier niveau du label Édusanté certifie l'expertise de l'école ou de l'établissement dans la démarche EPSa. A ce niveau, la démarche est déployée à l'échelle de tout l'établissement et rayonne même au-delà, dans une dynamique interdegrés ou territoriale. Chaque projet de l'établissement est pensé au prisme de la promotion de la santé et des innovations peuvent être initiées.

Pour obtenir le label Édusanté, voici les critères nationaux qui devraient être remplis par les écoles et les établissements. Ces critères sont différenciés sur trois niveaux et peuvent être déclinés par les équipes académiques EPSa.

- *Les critères ci-dessous peuvent être interprétés avec une certaine souplesse : il s'agit essentiellement de valoriser, pour le passage d'un niveau de labellisation à un autre, la dynamique positive et progressive d'engagement d'une école ou d'un établissement dans la démarche EPSa, quand bien même elle ou il ne remplirait pas la totalité des objectifs assignés.*

Une démarche adossée au projet d'école ou d'établissement

		Niveau 1 Engagement	Niveau 2 Approfondissement	Niveau 3 Expertise
Équipe projet	Une équipe projet pluri catégorielle, constituée dans le cadre du conseil d'école ou du CESCE, est mise en place dans l'école ou l'établissement scolaire	✓	✓	✓
Réalisation d'un diagnostic	La réalisation d'un diagnostic est engagée afin d'identifier les besoins en matière de promotion de la santé	✓		
	Un diagnostic basé sur les trois axes de la démarche EPSa (éduquer, prévenir, protéger) est réalisé en conseil d'école ou CESCE		✓	✓
Inscription dans le projet d'école ou d'établissement	Les projets s'inscrivent dans un plan d'actions annuel élaboré collectivement en conseil d'école ou CESCE		✓	✓
	Le plan d'actions annuel s'appuie sur un diagnostic et prévoit une évaluation			✓
Valorisation / communication	Les actions menées sont valorisées et relayées par des canaux de communication internes et/ou externes à l'école ou l'établissement		✓	✓

Exemples d'actions possibles et conseils :

Équipe projet	Niveaux 1 à 3	<p>Cette équipe a pour rôle le pilotage et l'aide à la mise en œuvre de la démarche. Elle peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter le cadre de l'École promotrice de santé dès la réunion de rentrée pour mobiliser toute la communauté éducative ; - diffuser et s'appuyer sur le vadémécum École promotrice de santé¹ ; - inscrire la démarche dans le projet d'école ou d'établissement ; - identifier ou élire des élèves ambassadeurs-santé (voir la fiche éducol « Les élèves ambassadeurs-santé » et le « flyer pour les élèves ambassadeurs-santé »).
Réalisation d'un diagnostic	Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le diagnostic global de l'école ou de l'établissement - Poser des questions aux élèves (à partir du cycle 3) via des questionnaires anonymes distribués notamment dans le cadre du conseil de vie collégienne (CVC) ou du conseil de vie lycéenne (CVL). L'analyse des réponses peut être discutée en conseil d'école ou en CESCE en étant vigilant quant à la nature des informations demandées (conformité avec le règlement général sur la protection des données - RGPD).² Il est possible de créer un questionnaire spécifique à l'EPSa ou de s'appuyer sur des questionnaires déjà réalisés dans le cadre de l'enquête climat scolaire ou de l'éducation au développement durable par exemple.
	Niveaux 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les résultats des enquêtes climat scolaire et CESCE - Identifier les besoins en matière de formation et l'offre locale - Créer un questionnaire spécifique à la promotion de la santé en direction des élèves, de leurs familles et des personnels, en étant vigilant quant à la nature des informations demandées (conformité avec le règlement général sur la protection des données - RGPD). L'analyse des réponses est discutée en conseil d'école ou en CESCE et sert de base à l'élaboration du diagnostic - Intégrer des éléments sur la santé dans le diagnostic global de l'école ou de l'établissement.
	<p><i>Pour engager le diagnostic, il est conseillé de s'appuyer également sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les 5 dimensions de la vie de l'École et les 7 facteurs de l'enquête climat scolaire (voir encadré ci-dessous) ; - l'outil Filgood de l'Adosen qui permet d'identifier et de prioriser les thématiques de santé (collège, lycée) 	
Inscription dans le projet d'école ou d'établissement	Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un plan d'actions de manière collective et coordonnée dans le cadre du conseil d'école ou du CESCE, en s'appuyant sur le diagnostic
	Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> - Définir, dès la rédaction du plan d'actions, des critères et indicateurs pour évaluer la mise en œuvre des actions de promotion de la santé dans l'école ou l'établissement
Valorisation / communication	Niveaux 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le canal du journal, du site et des réseaux sociaux associés à l'établissement pour réaliser des campagnes de communication menées par les élèves - Valoriser le projet dans le cadre d'événements associant les parents d'élèves et, éventuellement, en lien avec la collectivité territoriale - S'appuyer sur les instances de représentation des élèves (CVC, CVL) et les associations lycéennes telles que la maison des lycéens

¹ Vadémécum disponible sur le site éducol : <https://eduscol.education.fr/2063/je-souhaite-m-engager-dans-la-demarche-ecole-promotrice-de-sante>

² Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est applicable depuis le 25 avril 2018 dans tous les pays de l'Union Européenne. Il renforce le droit des individus sur leurs données et modifie les obligations qui s'imposent aux acteurs traitant des données personnelles. S'agissant des questionnaires : le consentement doit être donné de façon « claire et univoque » (pas de cases pré-cochées), l'autorisation des parents est nécessaire pour les enfants de moins de 15 ans en France et le traitement de certaines données est interdit (données relatives à l'origine raciale ou ethnique, convictions religieuses ou philosophiques...). Pour plus d'information, [cliquer ici](#).

FOCUS : la vie de l'École et l'enquête climat scolaire, un appui pour élaborer le diagnostic

❖ Les 5 dimensions de la vie de l'École

- La gestion du temps (intercours, récréation, pause méridienne, élaboration des emplois du temps, etc.)
- La gestion des espaces dédiés et pédagogiques (accueil, couloirs, sanitaires, circulation, classes, salles des personnels, espaces de restauration, etc.)
- La qualité et les modalités des relations interpersonnelles
- L'acquisition des compétences sociales et personnelles par les élèves dans le cadre des enseignements, mais également dans les temps hors la classe
- Les partenariats au sein de l'établissement et en dehors dans le respect du cadre (co-construction, co-animation) et des valeurs (laïcité, neutralité philosophique et politique, démarche à but non lucratif) du service public de l'Éducation nationale

❖ Les 7 facteurs de l'enquête climat scolaire

Agir sur le climat scolaire, c'est agir sur l'ensemble de l'organisation de l'École, en portant des actions sur 7 facteurs :

- Stratégie d'équipe
- Coéducation
- Justice scolaire
- Pédagogies et coopération
- Prévention des violences et du harcèlement
- Qualité de vie à l'école
- Pratiques partenariales

Une démarche globale de promotion de la santé

		Niveau 1 Engagement	Niveau 2 Approfondissement	Niveau 3 Expertise
Cohérence et progressivité des actions	Des actions ou projets de promotion de la santé sont mis en œuvre dans l'école ou l'établissement	✓	✓	✓
	Les projets articulent deux ou plusieurs dimensions de l'EPSa		✓	✓
	Le plan d'actions EPSa est décliné de manière progressive en fonction des différents niveaux d'enseignement			✓
Développement des CPS	Le développement des compétences psychosociales (CPS) est un axe des actions ou projets	✓		
	Le développement des CPS est un axe central du plan d'actions annuel		✓	✓

Exemples d'actions possibles et conseils :

Cohérence et progressivité des actions	Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séances d'éducation à la sexualité avec les personnels formés de l'école ou de l'établissement et/ou des associations³ - Mettre en place des séances dédiées sur une thématique liée à la santé (prévention du harcèlement, amélioration des lieux de vie, éducation à l'alimentation, prévention des conduites addictives, santé-environnement, etc.), en lien avec les programmes d'enseignement et/ou le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> - Articuler les éducations transversales : l'éducation à l'alimentation et l'éducation au développement durable, l'éducation à la sexualité et la lutte contre le harcèlement, etc. - Contribuer à la réflexion sur l'amélioration des espaces de vie scolaire (couloirs, hall, cour, etc.) et des temps scolaires
	Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un plan d'actions EPSa articulant les actions de manière progressive pour chaque niveau d'enseignement
Développement des CPS	Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le développement des CPS dans un ou plusieurs projets
	Niveaux 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions transversales favorisant le développement des CPS chez les élèves

³ L'article L 312-16 du Code de l'éducation dispose : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogènes ».

Une démarche mobilisant toute la communauté éducative et des partenaires

		Niveau 1 Engagement	Niveau 2 Approfondissement	Niveau 3 Expertise
Engagement des élèves	L'équipe projet associe les élèves via le CVC, le CVL et/ou les élèves ambassadeurs-santé	✓	✓	✓
	Les élèves engagés au sein de l'école ou de l'établissement (ambassadeurs-santé, éco-délégués, ambassadeurs non au harcèlement, élus au CVC, CVL, etc.) élaborent ensemble un projet autour de la santé			✓
Formation des élèves et des personnels	Une formation est dispensée aux élèves engagés dans les projets de promotion de la santé et/ou aux élèves ambassadeurs-santé		✓	✓
	Un projet annuel de formation des personnels est proposé			✓
Partenariats	Une collaboration avec un ou des partenaires parties prenantes se met en place et se structure	✓	✓	✓
Partenariats inter-établissements	Des partenariats avec des établissements scolaires de proximité sont engagés		✓	
	Des projets sont co-construits avec des établissements et des partenaires du territoire			✓
	Un CESCE inter-degrés ou inter-établissements est mis en place			✓

Exemples d'actions possibles et conseils

Engagement des élèves	Niveaux 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élèves engagés de présenter leurs propositions d'actions dans les instances (CVC, CVL, conseil d'école ou CESCE...) - Organiser l'élection ou la désignation d'élèves ambassadeurs-santé par niveau d'enseignement
	Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux élèves engagés de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ élaborer un flyer de communication sur leurs missions respectives et projets conjoints ; ▪ organiser une exposition dans l'école ou l'établissement sur une thématique de santé (hygiène, lutte contre les conduites addictives, prévention des IST, lutte contre le harcèlement...).
Formation des élèves et des personnels	Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> - Former des élèves engagés dans des projets de promotion de la santé et/ou les ambassadeurs-santé en s'appuyant sur les pistes de formation disponibles dans la fiche des élèves ambassadeurs-santé. La formation peut être assurée par des adultes de l'école ou de l'établissement, en lien avec des intervenants extérieurs (le contenu sera alors co-construit avec l'établissement) ou encore par des pairs sous la supervision d'un adulte de l'établissement.
	Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les besoins de formation dans le cadre du conseil d'école ou du CESCE (de l'établissement ou inter-degrés) - Élaborer un projet de formation soumis à l'autorité compétente en matière de formation sur le territoire - Solliciter des formations d'initiative locale (FIL) en lien avec les autres écoles et établissements du bassin - Favoriser la formation continue des personnels, la mise à jour des connaissances et l'information sur les évolutions en matière de promotion de la santé, de programmes probants, etc...
Partenariats	Niveaux 1 à 3	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter les sites académiques et education.gouv.fr pour connaître les associations agréées - Mettre en place un cadre commun de collaboration avec les partenaires (charte d'intervention, convention, etc.) en s'appuyant sur la charte d'intervention en milieu scolaire ⁴ destinée à toute association intervenant auprès de l'Éducation nationale
Partenariats inter-établissements	Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> - Faire du lien dans le cadre de la liaison école-collège et collège-lycée
	Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur un diagnostic éducatif partagé - Prendre appui sur les commissions de liaison inter-degrés - Faire du lien, le cas échéant, avec les dispositifs territoriaux tels que les cités éducatives, le programme d'expérimentation Territoires éducatifs ruraux, le projet éducatif territorial (PEDT), le contrat local de santé (CLS), etc. - Favoriser les occurrences de rencontres d'élèves en inter-degrés autour de thématiques liées à l'EPSa

⁴ La Charte est téléchargeable sur cette page du site eduscol <https://eduscol.education.fr/2064/je-souhaite-faire-appel-aux-partenaires-du-territoire-pour-une-ecole-promotrice-de-sante>

Des idées pour aller plus loin

- Organiser des rencontres académiques d'établissements labellisés
- Proposer une formation académique pour les écoles et établissements souhaitant s'engager dans la labellisation
- Organiser un concours académique pour élaborer un logo académique ÉduSanté
- Mettre en œuvre une semaine de l'engagement ou des événements permettant de valoriser l'engagement des élèves à l'échelle académique et/ou départementale
- Favoriser les rencontres académiques et/ou départementales d'élèves ambassadeurs-santé
- Mettre en place des visites ou des rencontres avec des professionnels du secteur de la santé, notamment pour les élèves ambassadeurs-santé, à l'échelle du bassin ou de l'établissement
- Participer à des programmes qui ont fait leurs preuves tels qu'*Unplugged* ou *Aller bien pour mieux apprendre* (ABMA)
- Élaborer un projet avec des établissements scolaires européens engagés dans une démarche de promotion de la santé (« *schools for health* ») via la plateforme *eTwinning* par exemple